



Frédéric Soubeyran

Portage, Appui, Structuration des Actions et Projets Associatifs et Solidaires

Avec la participation de



Robin des Bio Formaliser le Projet et calibrer l'étude de faisabilité

Annexe 7 : Evolution de la gouvernance

Mission pilotée sous l'égide du CBE et de la MDE LLHA

Avec le soutien du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Conseil Régional Nord Pas de Calais, du Conseil Général du Nord et de Lille Métropole.



Statut britannique « self employed »

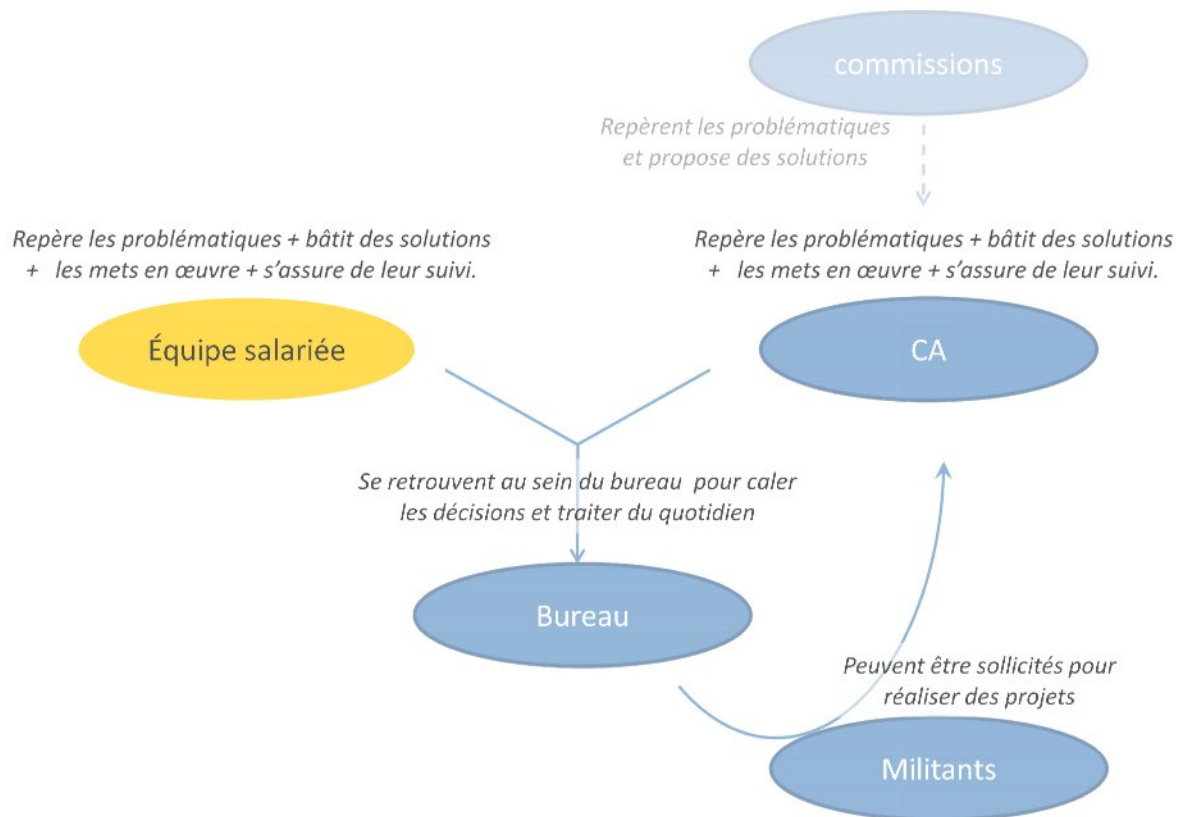
N° NIN : SK 61 08 70 C

44 Beverley Road, Maidstone ME16 9JP, GB

pasapas@fredericsoubeyran.eu 06 76 01 37 11

Gouvernance actuelle

Gouvernance actuelle Robin des Bio

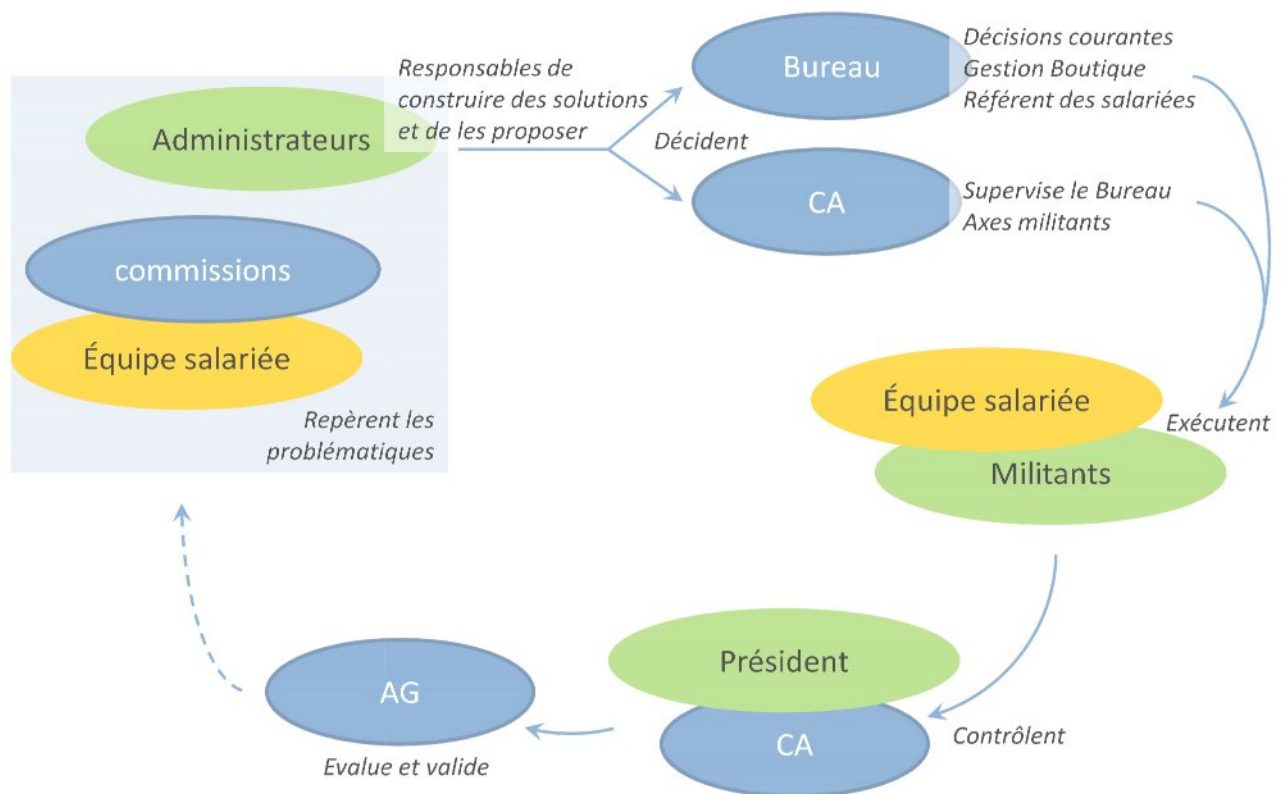


Discussion

- Sur les questions de la Boutique : Tous les temps de la gouvernance sont dans les mains des salariées. Il n'y a pas de contre-pouvoirs ni de temps de débat / d'échange.
- Sur les questions générales : Tous les temps de la gouvernance sont dans les mains du CA. Il n'y a pas de contre-pouvoirs ni de temps de débat / d'échange.
- Il y a une confusion entre les missions de gouvernance des salariées et du CA.
- A l'échelon de stratégie de développement de l'association, le Bureau a les mêmes fonctions que le CA ; la seule différence est sur les thèmes abordés et sur le fait que le Bureau est le référent des salariées
- La question des commissions est quasiment virtuelle (une seule fonctionne)
- Les « clients » (+/- investis dans la boutique) n'ont aucun rôle « stratégique », hormis leur invitation/participation à l'AG qui valident les décisions a posteriori par son vote de quitus.

Gouvernance proposée

Gouvernance souhaitée Robin des Bio



Organisation

- Les salariées ont pour mission de travailler (y compris décisions concernant le quotidien de la Boutique). Elles ont aussi une mission de veille (faire remonter les problématiques et/ou les opportunités vers le Bureau ou le CA).
- Le Bureau décide des questions pratico-pratiques, suit les axes « coopérative » et est le référent des salariées.
- Le CA pilote les fonctions associatives, supervise le Bureau et s'occupe spécifiquement des axes « militants ».
- Le Bureau ou le CA décident sur la base de travaux/documents préparés et présentés par 1 administrateur ou 1 commission.
- Les commissions rassemblent au moins 1 administrateur (entouré de militants). Elles sont constituées de manière continue (ex : types des produits acceptables...) ou temporaire (ex : groupe de travail du DLA...) pour mobiliser les militants. Leur fonction est :
 - o D'assurer la veille et de défricher un sujet,
 - o de proposer des pistes de décisions au CA/Bureau,
 - o puis de piloter la réalisation par les militants, en lien éventuel avec les salariées..
- Les clients (+/- investis dans la boutique) n'ont aucun rôle « stratégique », hormis leur invitation/participation à l'AG qui valident les décisions a posteriori par son vote de quibus.